

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HOTELA CERTIFIÉE EQUAL SALARY

Montreux. Active dans les assurances sociales, **HOTELA** recevra officiellement le certificat **equal-salary** le 1^{er} février 2011 dans ses locaux à Montreux. Celui-ci récompense la politique salariale égalitaire entre femmes et hommes dans une entreprise. HOTELA est la seule société à l'avoir obtenue en 2010.

C'est le 8 décembre que **HOTELA** a obtenu la certification de **politique égalitaire salariale entre femmes et hommes** pour l'ensemble de son personnel. Sous l'impulsion de sa directrice des Ressources humaines, Madame Béatrice Voegelin, l'entreprise a tout mis en œuvre pour acquérir cette reconnaissance.

Mais qu'est-ce au fait cette certification Equal-Salary ? Son nom vient de **EQUITE + QUALITE = EQUAL-SALARY**. Celle-ci prouve que les entreprises qui l'ont reçue offrent en matière salariale, des opportunités égales aux femmes et aux hommes. Cette reconnaissance est venue d'un constat. En effet, les statistiques indiquent que les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes. Toutefois, les entreprises elles-mêmes affirment que ni leur politique salariale ni sa mise en œuvre ne sont discriminatoires envers les femmes. En l'absence de faits avérés, puisque les montants des salaires ne sont généralement pas publiés, qui croire ? C'est justement grâce au certificat Equal-Salary que les entreprises peuvent prouver qu'en matière salariale, elles offrent des opportunités égales aux femmes et aux hommes.

A travers l'obtention de ce certificat, HOTELA est récompensée publiquement pour son engagement à respecter une approche éthique en termes de rémunération. Elle est dorénavant reconnue pour sa politique d'équité entre femmes et hommes au sein de ses collaborateurs. Ceci augmente son attrait à l'extérieur en tant qu'employeur de choix facilitant ainsi le recrutement de bonnes candidates et valorise son image globale auprès de sa clientèle. De plus, à l'interne, cette équité favorise la confiance des employés vis-à-vis de leur employeur et renforce leur motivation.

Pour rappel, les origines de HOTELA remontent au milieu de la seconde guerre mondiale, lorsque des **hôteliers vaudois** créèrent une caisse d'allocations familiales destinée à compenser les pertes de salaire occasionnées par le service actif. Dès l'introduction de la loi fédérale sur l'AVS en 1948, Hotela lance une caisse de compensation AVS. Par la suite, l'entreprise de Montreux proposera l'ensemble des assurances sociales (AVS, allocations familiales, indemnités pour perte de gain, assurance accidents, prévoyance professionnelle) ainsi que son système de gestion des ressources humaines, Mirela, à l'ensemble du monde hôtelier en Suisse. Aujourd'hui, HOTELA propose ces mêmes services aux agences de voyages, aux homes médicalisés ainsi qu'aux écoles suisses de ski et de snowboard.

Nous vous invitons à la remise de ce certificat le 1^{er} février 2011 dans les locaux de HOTELA Caisse de compensation AVS, av. de la Gare 18, Montreux, à 16h30.

Nous vous serions reconnaissants de nous annoncer votre présence à l'adresse suivante : cmarkwalder@hotela.ch

Pour tout complément d'information n'hésitez pas à vous adresser à :

Béatrice Voegelin, directrice des Ressources humaines au 021 962 47 75

Carole Markwalder, manager Marketing et communication au 021 962 48 02